

COMPTE DE RESULTAT ET BILAN

ANNEXE SIMPLIFIEE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU : 01 /01/ 2018 AU 31 / 12/ 2018



SYNDICAT CGT ENERGIE 30

01 RUE DE VERDUN

30900 NIMES

Affilié à la FNME Fédération nationale Mines Energie et à la CGT Confédération Générale du Travail
Statuts déposés en mairie de Nîmes sous le numéro de dépôt : 480219 et dernière modification déposée en
Mairie de Nîmes le 07/09/2015

SIREN : 432781912

SIRET : 00014

Les comptes ont été tenus en € et sont présentés en €.

Les comptes de l'exercice2018..... ont été arrêtés le 31/12/2018 par le bureau du syndicat et approuvés
le 22/01/2021 par la Commission exécutive du syndicat conformément aux statuts.

Date de publicité des comptes : 29/01/2021.....

Adresse du site de publicité : <http://comptes-syndicats.journal-officiel.gouv.fr/depotcomptespartenaires/index.html>

	CHARGES		PRODUITS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	44547,18		
6584	rejet prelev cotisations	157,87		
6581	Cotisation COGETISE VV	1428,25		
6582	Cotisation COGETISE RE	26328,07		
6583	Cotisation COGETISE ACT	12548,53		
6585	Cotisation COGETISE UFICT	3645,50		
6586	Cotisation Remboursement trop perçu	71,20		
6587	Cotisation organisme CGT	367,76		
66	CHARGES FINANCIERES	387,39		
6620	Autres Charges Financières	387,39		
67	CHARGES EXEPTIONNELLES	6500,0		
6713	Virement vers compte interne	6500,0		
68	DOT AMORTISSEMENTS PROV ENGAGEMENTS	0,00		
6811	dotations aux amortissements des immobilisations	0,00		
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES sans objet	0,00		
	Total des charges	99644,66	Total des produits	92985,6
	Exedent de fonctionnement		Déficit de fonctionnement	6659,06
	Total général	99644,66	Total général	99644,66

BILAN DU 01 01 2018 AU 31 12 2018			
ACTIF		PASSIF	
Immobilisations		Report à nouveau	62777,21
Amortissements des immobilisations		Résultat de l'exercice	
Caisse		Fonds dédiés	0,00
Compte courant 1	3262,29	Découvert bancaire	0,00
Compte dépôt 2	59514,92		
Produits à recevoir	0,00	Dettes à payer	0,00
TOTAL ACTIF	62777,21	TOTAL PASSIF	62777,21

ANNEXE SIMPLIFIE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe est établie conformément aux dispositions de la loi 2008-789 du 20 /08/2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail et le décret numéro 2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L 2135-1 du code du travail.

Il n'a pas été fait recours à un commissaire aux comptes.

I Faits caractéristiques de l'exercice.

L'exercice 2018 est le quatrième exercice pour lequel les comptes sont arrêtés conformément aux nouvelles dispositions réglementaires.

Le syndicat n'emploie aucun salarié.

Les comptes sont présentés en utilisant les comptes comptables des règles de la comptabilité générale de classe 6 pour les comptes de charges et de classe 7 pour les comptes de produits.

Sont présentés : Un compte de résultat, un bilan et la présente annexe.

Les dettes sont enregistrées en compte de bilan.

L'organisation ne dispose d'aucun patrimoine immobilier.

Le matériel, propriété de l'organisation, est totalement amorti.

Il n'est pas tenu de caisse en espèces.

Le résultat de l'exercice est 0 €

II Principes, règles et méthodes comptables.

II 1 Règles générales

Les comptes ont été arrêtés en respectant les principes et règlements n° 99-01, 99-03, et 2009-10 du CRC relatifs à :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le principe du respect de prudence et conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'activité.

Permanence des méthodes.

Régularité et sincérité des comptes.

Comparabilité.

Indépendance des exercices.

Toute dérogation aux règles générales fait l'objet d'une justification et des explications utiles dans la présente annexe.

II-2 Présentation de l'annexe comptable.

Conformément aux dispositions légales, les ressources ne dépassant pas 230 000 € le syndicat est admis à présenter une annexe comptable simplifiée.

II-3 Changements de méthode.

NEANT

II-4 Modalités d'amortissements et provisions

Par simplification et compte tenu du fait que le syndicat possède pour tous biens mobiliers que du matériel informatique et un véhicule depuis plus de cinq ans Il n'à pas été tenu de tableau d'amortissement.

II-5 Informations à caractère fiscal

Le syndicat s'est toujours considérée comme exonéré des impôts commerciaux compte tenu de ses activités d'utilité sociale et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.

III Notes sur le bilan et le compte de résultat.

III 1 Les comptes de l'exercice se caractérisent par les ressources inférieures à 230 000 €.

Détermination des ressources de l'exercice considéré	
Cotisations reçues	77960,28
-Cotisations reversées	40462,72
+ subventions reçues	300
+ autres produits d'exploitation	6500
+ produits financiers	465.2
=Total des ressources	44762,76

III 2 Tableau des cotisations

Les cotisations statutaires sont présentées en produits pour les cotisations versées par les adhérents individuels et en charges pour la part reversée statutairement.

	Compte C6	Charges	Compte C7	Produits
Cotisations 2018	6581+6582+6583+6584+6585	40462,72	7562+7563+7564+7565	77960,28

III 3 Tableau des Provisions

Sans objet

III 4 Tableau des amortissements

Sans objet (voir II 4)

III 5 Tableau des créances et échéances

Au terme de l'exercice considéré, la comptabilité ne laisse apparaître aucune participation, restant à percevoir en provenance de partenaires privés pour des actions menées.

III 6 Tableau des dettes et échéances

Sans objet

III 7 Détail des produits constatés d'avance

Sans objet

Au titre des recettes de cotisations des adhérents les paiements intervenants au cours de l'exercice N+1 pour l'exercice N sont considérés comme des recettes de l'exercice N+1.

III 8 Tableau récapitulatif des dons et legs

330 € de dons souscription Commémorations obsèques.

III 9 Tableau des subventions reçues

300 € le Crédit mutuel à participé à hauteur de 300 € pour la réalisation du congrès CGT Energie 30

IV Autres informations.**IV-I Contributions en nature****IV I I Personnel bénévoles actifs**

Le droit syndical des entreprises EDF SA, GDF SUEZ SA, ERDF – GRDF, RTE et GRT GAZ est notifié, après négociation et en fonction des résultats aux élections professionnelles à la FNME. (Fédération nationale mines énergie) qui en dispose et redistribue auprès des syndicats locaux au prorata de la représentativité. En conséquence le volume dont dispose le syndicat Energie 30 n'est pas indiqué dans le présent document.

IV I II Personnels bénévoles retraités

La participation des retraités à l'activité du syndicat et de la section syndicale est évaluée sur la base d'un nombre de réunions constatées avec une présence moyenne, d'un temps de travail individuel et collectif, pour une durée de 1536 heures sur l'exercice.

IV I III Mise à disposition gratuite de biens

Le syndicat dispose localement pour son fonctionnement des moyens suivants mis à disposition par l'entreprise :

*Des locaux dont la surface est approximativement de 60 m² lesquels sont éclairés et chauffés.
Un équipement classique en mobilier de bureau (bureaux, armoires de rangement fauteuils et chaises).
De plusieurs lignes téléphoniques.*

V-2 comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble

Le syndicat ne contrôle aucune personne morale dont il aurait l'obligation de consolider ou de joindre les comptes annuels à la présente annexe.

V-3 informations concernant le droit individuel de formation

Sans objet

